

## Engagement Externe des Jeunes – Équipe Pays des Nations Unies (UNCT) à Maurice et aux Seychelles

### Termes de Référence

#### Contexte

L'Équipe pays des Nations Unies (UNCT) à Maurice et aux Seychelles regroupe 25 entités onusiennes œuvrant pour le développement durable, en coordonnant des programmes conjoints et en s'attaquant à diverses priorités et initiatives clés, en partenariat avec les gouvernements de Maurice et des Seychelles, les parties prenantes nationales, la société civile, le monde académique, le secteur privé, les donateurs et les médias.

En 2023, l'UNCT a réalisé l'exercice du **Tableau de Bord Jeunesse 2030** (Youth 2030 Scorecard), un outil de planification stratégique, de mesure de performance et de redevabilité pour une action conjointe. Les résultats ont révélé que l'UNCT n'a pleinement satisfait aux exigences qu'un seul des 26 indicateurs – celui de l'« **engagement significatif des jeunes – processus UNSDCF des UNCT** » – et n'a pas répondu aux exigences de 17 indicateurs.

À la suite des recommandations, l'UNCT a demandé l'établissement d'un **mécanisme de coordination jeunesse** au sein du **Groupe Thématique Genre et Personnes laissées de côté (LNOB)**. À cette fin, un sous-groupe – le **Groupe d'Engagement Externe des Jeunes (EYEG)** – est créé afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action du Tableau de Bord durant l'exécution du **Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2024-2028)**, avec un accent particulier sur l'intégration de la jeunesse dans les activités du système onusien dans un contexte en mutation.

Sous la supervision de l'UNCT, l'EYEG facilite la coordination sur le terrain afin de créer un environnement sûr et propice pour les jeunes à Maurice et aux Seychelles. Il s'agit d'un forum opérationnel centré sur le **plaidoyer jeunesse**, la **planification** et la **coordination**, tout en traitant de la transversalité des enjeux touchant cette population. L'objectif principal est d'avancer la stratégie jeunesse dans les PEID (Petits États Insulaires en Développement), conformément à la **Stratégie Jeunesse 2030** et à l'**UNSDCF 2024-2028**.

#### Portée des Travaux

Dans le cadre d'un mandat d'un an, avec la facilitation des Nations Unies à Maurice et aux Seychelles, les membres seront appelés à :

- i. Agir comme défenseurs des Nations Unies à Maurice et aux Seychelles, et promouvoir les intérêts et la participation des jeunes au développement durable – à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.
- ii. Collaborer et interagir avec d'autres jeunes ambassadeurs œuvrant avec les Nations Unies pour amplifier la voix des jeunes dans les projets et programmes clés.
- iii. Aider l'UN à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'engagement des jeunes à Maurice et aux Seychelles.
- iv. Veiller à ce que l'engagement des jeunes soit intégré dans les plans et programmes de travail de l'UNCT.
- v. Fournir des conseils pour améliorer la note du Tableau de Bord Jeunesse de l'UNCT.
- vi. Participer aux événements régionaux, dialogues, groupes de travail et autres forums requis par l'ONU à Maurice et aux Seychelles.
- vii. Défendre l'inclusion, la cohésion sociale et le bien-être des jeunes marginalisés et vulnérables à travers des forums nationaux, régionaux et internationaux appropriés.
- viii. Participer activement à la mise en œuvre du Cadre de Coopération et collaborer à la réalisation des initiatives du plan national.

- ix. Appuyer les consultations pour l'élaboration d'un nouveau Cadre de Coopération, au moment opportun.
  - x. Participer à des activités de communication et de sensibilisation autour des programmes et projets en cours des agences onusiennes.
  - xi. Soutenir et promouvoir des initiatives dirigées par les jeunes telles que des programmes de volontariat et de mentorat.
  - xii. Aider à renforcer les partenariats entre l'ONU, les organisations de jeunesse et les jeunes en général.
  - xiii. Participer aux événements de plaidoyer des Nations Unies pour l'Agenda 2030 et les ODD à Maurice et aux Seychelles.
  - xiv. Partager et apprendre des expériences sur les questions concernant la jeunesse, et collaborer sur des intérêts communs.
  - xv. Renforcer la diffusion d'informations et la promotion des actions liées à la jeunesse à travers une participation active aux campagnes des Nations Unies et aux journées commémoratives pertinentes.
  - xvi. Apporter dans l'exercice de ces responsabilités les **bonnes pratiques mondiales** et les **réseaux internationaux et nationaux pertinents**.
- 

### Critères d'Éligibilité des Membres

Le Groupe d'Engagement Externe des Jeunes sera composé de 12 jeunes âgés de 15 à 24 ans, issus de milieux diversifiés (éducation, localisation géographique, ethnicité, religion). Leur mandat sera d'un an, et le **Bureau du Coordonnatrice Résidente** (UNRCO) assurera le secrétariat. Les critères de sélection sont les suivants :

1. La maîtrise du français et/ou du créole est souhaitée. La connaissance de l'anglais (écrit et parlé) est un atout, mais pas obligatoire.
  2. Être passionné(e) par les valeurs et principes fondamentaux des Nations Unies : consolidation de la paix, défense des droits humains, développement durable.
  3. Avoir contribué de manière significative à au moins un projet réussi au niveau communautaire, national ou régional.
  4. Faire preuve de qualités de leadership et avoir la reconnaissance d'autres jeunes leaders ou groupes de jeunes.
  5. Avoir une expérience ou être prêt(e) à travailler avec et/ou défendre les jeunes marginalisés ou vulnérables.
  6. S'engager à servir pendant au moins un (1) an.
  7. Être ou avoir été impliqué(e) dans un club ou une organisation à caractère social/jeunesse (ONG, OSC, bénévolat, etc.).
  8. Être un(e) bon(ne) communicant(e), organisé(e), critique, innovant(e), créatif(ve) et capable de travailler en équipe.
  9. Ne pas être employé(e) actuellement par l'ONU (consultants, personnel, UNV, etc.).
- 

### Structure de Coordination

L'EYEG fonctionnera sous l'égide du **Groupe Thématique Genre et LNOB de l'UNCT** et sera présidé par l'ONU Maurice et Seychelles. Le **UNRCO** apportera un appui administratif et logistique (secrétariat). Le groupe se réunira deux fois par an.

---

### Code de Conduite

Les membres de l'EYEG devront :

1. Respecter la diversité et l'égalité, adopter une attitude inclusive et équitable sans discrimination (race, genre, âge, religion, nationalité, etc.).
  2. Dédier 2 à 3 heures par semaine ou selon les besoins.
  3. Se préparer sérieusement aux réunions.
  4. Participer activement aux réunions et échanges, et répondre rapidement aux sollicitations.
  5. Contribuer de bonne foi, sans crainte ni favoritisme.
  6. Préserver leur indépendance, objectivité et la confidentialité des intérêts de l'ONU.
  7. Être aligné(e) avec la mission, la vision et les valeurs de l'ONU, et agir avec honnêteté et intégrité.
  8. Ne pas faire de promesses ni d'engagements au nom de l'ONU Maurice & Seychelles.
  9. Gérer les conflits avec respect et via les mécanismes appropriés.
  10. Participer à un minimum de trois (3) réunions/enregistrements virtuels ou en personne, sans délégation.
- 

### Conditions de Nomination

- a. Les nominations peuvent provenir d'organisations partenaires, réseaux de jeunesse ou activistes.
- b. Les membres s'engagent à soutenir l'engagement des jeunes dans les initiatives de l'UNCT.
- c. Le mandat est d'au moins un (1) an.
- d. En cas de départ, un candidat éligible parmi les présélectionnés sera choisi pour remplacer.
- e. Le nombre de membres variera entre 8 et 12 par an.
- f. L'adhésion sera régie par un code éthique aligné avec les standards des Nations Unies.
- g. Les membres s'engagent à ne pas utiliser leur fonction à des fins personnelles.
- h. Les membres œuvrent à titre **bénévole**, sans rémunération.

Le Groupe d'Engagement Externe des Jeunes n'a **aucune responsabilité fiduciaire ni de supervision**.

Les Nations Unies s'engagent à créer un environnement diversifié et inclusif fondé sur le respect mutuel, où chaque personne peut s'épanouir, indépendamment de son identité de genre, de son orientation sexuelle, de sa race, de son appartenance religieuse, de son origine culturelle ou ethnique, ou de son handicap. Des aménagements raisonnables peuvent être accordés aux candidates en situation de handicap afin de faciliter leur participation au processus de recrutement ainsi qu'au sein du Groupe consultatif de la jeunesse, sur demande et mention dans la candidature.